

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 10 novembre 2026 à 19h, à la salle de l'Amitié, édifice Paul-Brasseur, sis au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, statueront sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Demande</u>
Lot 3 610 039 (lot projeté 6 706 970) 10, rue Faubert Zone H-23	La demande consiste à : Autoriser un garage détaché en cour avant : <ul style="list-style-type: none">• Situé sur un terrain d'une superficie de 2 074,3 mètres carrés alors que l'article 6.2.4.1.2 du <i>Règlement de zonage 275-2010</i>, tel qu'amendé, prescrit qu'un garage doit être installé sur un terrain de 5 575 mètres carrés ou plus;• Situé à 42,61 mètres alors que l'article 6.2.4.1.2, du <i>Règlement de zonage 275-2010</i>, tel qu'amendé, prescrit que le garage doit être situé à un maximum de 10 mètres de l'habitation.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure en se présentant en personne au lieu de la séance du conseil municipal.

Donné à Rigaud ce 22 octobre 2026.



Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

